

Notre mission : l'accès à l'éducation pour tous et la transmission des savoirs





1. Lever les freins d'accès à la scolarisation



3. Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire



5. Accompagner les professionnels de l'éducation, et notamment les enseignants, dans la pratique de leur métier



2. Favoriser l'acquisition et la consolidation des savoirs fondamentaux



4. Accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire et vers l'insertion professionnelle





Critères d'éligibilité

Quel type de projets?

- Projets en lien avec la mission de la Fondation pour l'éducation et la transmission des savoirs
- Projets parrainés par un(e) collaborateur(rice) du Groupe Bouygues Construction à proximité du projet
- Projets localisés dans un pays où Bouygues Construction est implanté
- Montant sollicité à la Fondation compris entre 10 000€ et
 50 000€
- Dossier et annexes soumis à la Fondation rédigés en <u>français</u> ou en <u>anglais</u>.
- Le dossier soumis à la Fondation doit être complet.

Tous les critères d'éligibilité sont obligatoires et non négociables.

Leur non-respect entraînera le rejet du dossier.

Quel type de structures?

- Associations, fondations ou fonds de dotation -> à but non lucratif
 et d'intérêt général + éligibles au mécénat
- Structures et projets apolitiques et non confessionnels
- Structures ayant 2 ans d'existence minimum, capables de présenter
 2 ans de comptes certifiés
- Absence de conflit d'intérêt avec Bouygues Construction ou l'une de ses entités
- Pour les structures ayant leur siège social <u>hors de l'Union</u>
 <u>Européenne</u>: les projets doivent avoir un caractère humanitaire au profit de personnes en situation de détresse ou de misère

Pour les structures ayant leur siège social <u>hors de l'Union Européenne</u> contacter l'équipe de la Fondation <u>avant de déposer le projet</u> pour s'assurer de son éligibilité.



Critères d'exclusion

Quels critères?

- Projets individuels
- Projets de **sensibilisation**
- Événements ponctuels
- Voyages humanitaires et voyages scolaires
- Financement de frais de structure de l'organisme (loyer, assurance, énergies, divers abonnements...)
- Financement des salaires de personnes occupant des postes non opérationnels dans le projet



Tous les critères d'exclusion sont non négociables.

Leur non-respect entraînera le rejet du dossier.



Critères d'évaluation et de sélection



Pertinence du projet

Répond à la mission de la Fondation, Cohérent avec le contexte du territoire local.

Qualité du projet

Dossier complet en français ou en anglais, Actions cohérentes avec les objectifs projet, Calendrier projet défini et structuré.

Faisabilité du projet

Budget prévisionnel équilibré et cohérent, La structure dispose des moyens et ressources nécessaires.

Impact du projet

Le nombre de bénéficiaires est cohérent, Le projet fait l'objet d'un suivi rigoureux e régulier (démarche d'évaluation).

Sérieux de l'organisme

Structure reconnue, Actions passées similaires avec des résultats positifs, Capacité de financement stable.



Engagements des parrains et marraines

Avant et pendant l'instruction du projet

- Accompagner la structure porteuse à soumettre le projet en ligne sur la plateforme dédiée
- Assurer le relais entre la structure et la Fondation
- S'engager sur le sérieux de la structure porteuse

Après la sélection et jusqu'à la fin du projet

- Accompagner la structure porteuse pour mener à bien le projet
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet, notamment transmettre à la Fondation les comptes-rendus et justificatifs d'utilisation des fonds
- Assurer le relais entre la structure et la Fondation : informer la Fondation de l'avancement du projet et des évènements organisés, envoyer des photos du projet et les contenus de communication réalisés, etc.
- Alerter la Fondation en cas de problèmes ou difficultés rencontrés par la structure



Calendrier de l'Appel à Projets 2026





Dépôt des dossiers en ligne



Évaluation et présélection des projets par les Ambassadeurs



Réunion du Bureau Sélection des projets lauréats par le CA



Annonce des montants définitifs des dotations Signature des conventions de mécénat



Étude d'éligibilité des projets



Étude de conformité par la Compliance



Vote coup de **(** des collaborateurs